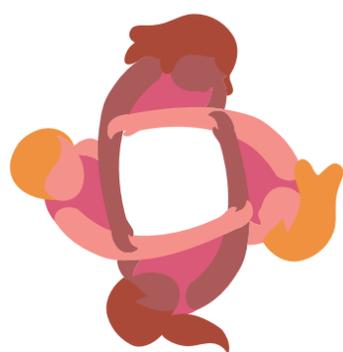


LES ÉTAPES CLÉS POUR INVESTIR DANS LE MÉCÉNAT

Le mécénat, l'affaire des PME

**1**

FONDEMENTS DU MÉCÉNAT ?

- soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général
- encadré par la loi n°2003-709 du 1er août 2003 (dite « loi Aillagon »)
- encouragé par un dispositif fiscal permettant aux entreprises mécènes de déduire une partie de leurs dépenses de mécénat de leurs impôts (sous certaines conditions)

**2**

FORMES DE MÉCÉNATS ?

- en argent (soutien financier)
- en nature (don ou mise à disposition gratuite de biens ou de services)
- en compétences (mise à disposition d'un salarié volontaire)

**3**

AVANTAGES DU MÉCÉNAT ?

- contribuer à l'intérêt général
- incarner les valeurs de l'entreprise
- construire des relations avec des acteurs territoriaux
- réduire ses impôts grâce au dispositif fiscal
- soutenir des projets locaux ou régionaux
- impliquer et fédérer ses équipes
- créer de la valeur immatérielle, tout en optimisant l'impact sur la cause soutenue.

**4**

RÉDUCTION D'IMPÔTS

- Entreprise assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition
- réduction d'impôts pris dans la limite de 20 000 € ou de 0.5% du CA HT lorsque ce dernier montant est plus élevé
 - fraction \leq 2M€ ouvre droit à une réduction d'impôts au taux de 60%
 - fraction $>$ 2M€ ouvre droit à une réduction d'impôts au taux de 40%

**5**

FICOREC ACTIONS SOLIDARITÉ

3 axes : lutte contre la pauvreté, protection de la femme et enfant, projets relatifs aux personnes en situation de handicap